Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le
ID : 064-216400655-20251103-2025_53-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 3 novembre 2025 à 19h00 /
2025eko azaroaren 3ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
28 octobre 2025 / 2025eko urriaren 28a	27	19

Etaient présents / Hor izenak :
Jean Louis FOURNIER, Frédéric CARRICABURU, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Xalbat GARAT, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA
Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :
Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Didier ISASA (k) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri) Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
Antoine COGNAUD (k) à Marc GRACY (ri)
Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)
Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI
Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2025-53 Convention d'accompagnement des communes par la CAPB pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) / Energia Aurresteko Ziurtagiriak (EAZ) balioazteko Euskal Elkargoak herriko etxeei laguntzeko hitzarmena

Dans le cadre de la 5ème période nationale des certificats d'économies d'énergie (CEE), et face aux enjeux croissants liés à l'efficacité énergétique (rénovation des bâtiments publics, ...), la Communauté d'Agglomération Pays Basque souhaite optimiser la valorisation des CEE sur son territoire.
Le dispositif CEE, instauré par la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programmation fixant les orientations de la politique énergétique (POPE), permet aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics de générer des CEE pour leurs travaux d'efficacité énergétique, et de les valoriser auprès d'acteurs dits « obligés » (fournisseurs d'énergie).
Toutefois, le montage et le dépôt des dossiers restent complexes et techniques, notamment en raison de la diversité des opérations éligibles (plus de 200 fiches standardisées) et des exigences strictes du pôle national des CEE (PNCEE).
De plus, les contrôles, de plus en plus fréquents, sont également coûteux et difficiles à organiser.
Ainsi, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, suite à la diffusion d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), va s'appuyer sur un partenariat en cours de finalisation avec "Certynergie Solution", qui assurera le dépôt des dossiers et la gestion des contrôles jusqu'à la fin de la 5ème période, soit jusqu'au 31 décembre 2025. Ce partenariat pourra être renouvelé sur la 6ème période si la CAPB et Certynergie le souhaitent.
D'autre part, la CAPB a été sollicitée par des communes membres et certains de ses satellites souhaitant bénéficier et mettre en œuvre le dispositif des CEE. Aussi, afin de mieux connaître leurs pratiques, un questionnaire leur a été adressé au 1er trimestre 2025. Les résultats de celui-ci ont confirmé que la complexité du dispositif constitue un réel frein à la valorisation des CEE.
C'est dans ce contexte que la Communauté d'Agglomération Pays Basque propose un cadre de regroupement opérationnel, qui s'inscrit dans le prolongement de sa stratégie territoriale de transition énergétique au service d'un accompagnement mutualisé et efficient, afin de :
- faciliter l'accès aux CEE pour les communes et satellites du territoire ;

Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le
ID : 064-216400655-20251103-2025_53-DE

- bénéficier du tarif fixe et avantageux proposé par Certynergie à la CAPB pour la valorisation des dossiers de CEE ;
- assurer une prise en charge des démarches administratives et des contrôles obligatoires *via* Certynergie ;
- garantir une valorisation optimisée et sécurisée.

Les modalités de cet accompagnement sont présentées dans la convention ci-annexée, qui décrit notamment les rôles et engagements de chaque partie.

L'accompagnement de la CAPB (appui technique, administratif et financier par un agent en charge du dispositif des CEE au sein du Secrétariat Général à la Transition Energétique et à la Planification Ecologique) est proposé en contrepartie d'une participation aux frais de gestion par les bénéficiaires, fixés à hauteur de 8 % du montant qu'ils percevront au titre de la valorisation des CEE.

Vu la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;
Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-34, L. 5211- 10 et L. 5216-5;
Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 221-1 et L. 221-7 ;
Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 64-2016-07-13-011 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et déterminant ses compétences ;
Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2018 décidant d'exercer, à compter du 1er janvier 2018, la compétence en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air ; lutte contre les nuisances sonores ; soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie sur la totalité du territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2018 relative à la prise de compétence facultative en matière de contribution à la transition énergétique et écologique ;
Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Autoriser la signature de toutes conventions d'ordre financier en faveur des associations, organismes publics ou privés, collectivités publiques, ainsi que leurs avenants » ;
Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 juin 2021 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial Pays Basque ;
Vu le Projet de territoire 2021-2026 de la CAPB, approuvé par délibération du Conseil communautaire du 9 juillet 2022, notamment l'engagement n° 1 « devenir un territoire à énergie positive » de son axe 1 « Pour un Pays Basque résilient : Préserver nos ressources » ;

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée relative à l'accompagnement proposé aux communes et satellites de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour la valorisation des CEE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les partenaires associés.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.
Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

MAIRIE D'ASCAIN